

CONVOCATION DU 31 OCTOBRE 2022
--------------------------------

Le conseil municipal de SOMLOIRE se réunira le vendredi 04 novembre 2022 en séance ordinaire, à 20 heures à la mairie de SOMLOIRE.

ORDRE DU JOUR :

**1- AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS**

- Transfert de charges CLETC

**2- PERSONNEL COMMUNAL**

- Renouvellement du contrat de l'agent à l'agence Postale
- Renouvellement du RIFSEEP

**3- FINANCES**

- Indemnité de gardiennage de l'église
- Décision modificative sur le budget communal
- Redevance d'occupation du domaine public par France Télécom
- Vente d'herbe sur pied

**4- DIVERS**

- Tarifs 2023 : Photocopies, concessions cimetière, columbarium, locations de salle
- Cérémonies du 11 novembre
- Vœux du maire
- L'éclairage public

**COMMISSION VIE SOCIALE**

- Association « Boc'EnBulle »
- Le goûter des Aînées

SÉANCE ORDINAIRE DU 04 NOVEMBRE 2022
--------------------------------------

L'an deux mille vingt-deux, le 04 novembre, à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 octobre 2022, s'est réuni dans la salle de conseil, sous la présidence de Monsieur CRÉTIN Sébastien, Maire.

Présents : CRÉTIN Sébastien, COULONNIER Dolorès, CHOUTEAU Jérôme, LANGLOIS Céline, FRAPPREAU Thomas, CHABAUTY Sébastien, PLARD Stéphanie, BLIN Aurélie, DOUBLET Noémie, CAILLÉ Gaylord

Absent(e)s excusé (e)s : CARRALERO Juan, CHUPIN Thomas, ROUILLARD Laëtitia, FESTOC Laurent, JOUTEAU Aurélien (pouvoir : CRÉTIN Sébastien)

Secrétaire de séance : FRAPPREAU Thomas

**Validation du procès-verbal du 07 octobre 2022 :**

Le conseil municipal valide le procès-verbal à l'UNANIMITÉ

**1- AGGLOMÉRATION DU CHOLETAIS**

- Transfert de la CLETC

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, la compétence en matière de Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), comprenant notamment la contribution au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), a été transférée à l'Agglomération du Choletais (ADC), occasionnant un transfert de charges de la commune vers l'ADC. Pour l'année 2023 une participation à la réparation de bouche incendie sera retranchée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'approuver, sur la base du rapport de la Commission Locale d'Évaluation des Transferts de Charges (CLETC) du 19 mai 2022, le recours à la

procédure de révision libre et le montant de l'attribution de compensation qui en découle, versé par l'Agglomération du Choletais à la commune, s'élèvera à 87 015 €, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, pour l'année 2023 elle sera de 84 962€, pour un retour à la somme initiale à partir de l'année 2024.

## 2- PERSONNEL COMMUNAL

### - Renouvellement du contrat de l'agent à l'agence Postale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal la nécessité de remplacer l'agent en charge de l'Agence Postale Communale suite au prolongement de sa disponibilité pour convenance personnelle du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2023.

A ce titre, les membres du Conseil Municipal décident de renouveler le contrat à durée déterminée de l'agent déjà en poste.

L'intéressée sera rémunérée sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle 1 et son temps de travail sera de 21,50 heures par semaine.

### - Renouvellement du RIFSEEP

La prime CIA sera allouée aux fonctionnaires titulaires, stagiaires, contractuel employé à temps complet, à temps non complet et à temps partiel de droit public présent depuis 1 an dans la collectivité. Cette prime CIA sera versée au temps de présence de l'agent et 100% de l'indice 100.

Les montants du plafond du RIFSEEP évoluent selon les applications de l'Etat, ce qui amène les membres du conseil à délibérer, à l'unanimité et ils approuvent les critères d'attribution. Ce renouvellement se fera tacitement dans le cas où aucun changement notable ne sera apporté.

## 3- FINANCES

### - Indemnité de gardiennage de l'église

La circulaire ministérielle du 19 avril 2022, fixe l'indemnité maximum de gardiennage des Églises à 120,97 € pour un gardien ne résidant pas sur la commune où se situe l'Église et visitant cette dernière à des périodes rapprochées,

Le Conseil Municipal, décide de verser cette somme à la Paroisse de St Hilaire en Vihiersois qui assure les services religieux à Somloire.

### - Décision modificative sur le budget communal

Le Maire informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de modifier l'autorisation budgétaire initiale des dépenses de fonctionnement. Le chapitre 014 article 7392221, est augmenté de 1 000 € pour réduire le chapitre 011 article 62268 de 1 000€.

Cet ajustement budgétaire sous forme de décision modificative a été validé à l'unanimité par les membres du conseil.

### - Redevance d'occupation du domaine public par France Telecom

Le Conseil Municipal, en application du décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005, et compte tenu des calculs des actualisations décide de fixer la redevance 2022 due par France Télécom au titre de l'occupation du domaine public routier, à :

→ 28,351 km d'artères aériennes à 40,00 € soit 1 134,04 euros

→ 14,565 km d'artères en sous-sol à 30,00 € soit 436,95 euros

La commune va percevoir un total de 1 570,99 € par France Telecom.

- Vente d'herbe sur pied

L'indice de révision pour 2022 est de 110,26 (pour rappel, l'indice 2021 : 106,48) :

Les membres du Conseil Municipal décident la vente d'herbe sur pied à :

- Mme HERISSET, domiciliée à « La Gabinière » à SOMLOIRE pour 162,84 €
- M. DOUBLET Stéphane, domicilié à « La Petite Morinière » à SOMLOIRE pour 82,06 €
- EARL CHUPIN Didier, domicilié à « La Guimoire » à SOMLOIRE pour 108,25 €

**4- DIVERS**- Tarifs 2023 : Photocopies, concession cimetière, columbarium, locations de salle

Concernant les locations de salle ainsi que les concessions cimetière et après avoir délibéré et voté, le conseil municipal décide d'augmenter de 1% les tarifs pour l'année 2023. Suite à un vote à bulletin secret.

	Tarifs 2023 En €
<b>LOCATION SALLE ANNEXE</b>	
Fête familiale jusqu'à 22h	125,90
Fête familiale ou soirée détente + nuit	169,60
Location pour le Week-end	254,40
Personnes ext. Jusqu'à 22h	169,60
Personnes ext. + nuit	218,70
Personnes extérieures Week-end	328,05
Vin d'honneur mariage	80,00
Concours de belote, lotos	74,35
Toutes locations à but lucratif associations Somloiraises + ent. locales	74,35
Ent. Somloiraises (journée de 8 h à 19 h pour formation, réunion sur semaine Et hors jours fériés)	20,00
Ent. Extérieures + associations extérieures	80,00
Nettoyage par le personnel communal	82,40
Caution	300,00
<b>LOCATION SALLE DE SPORTS AVEC PARQUET</b>	
Toutes locations à but lucratif asso Somloiraises	120,20
Toutes locations à but lucratif asso Somloiraises WE	194,60
Fête familiale ou soirée détente + nuit	207,75
Asso ext. Concours de belotte	196,75
Bals asso Somloire	281,05
Bals asso extérieures	516,25
Vin d'honneur mariage	114,95
Nettoyage par le personnel communal	103,00
Chauffage (le cm)	7,75
Caution	300,00
<b>location salle de « l'arc en ciel » (sous réserve de non-location de la salle annexe)</b>	<b>32,60 + 100 € de caution</b>

CONCESSION CIMETIERE : LE M2	54,10
COLUMBARIUM	
30 ans	758,00
CAVURNES	
30 ans	544,05

1<sup>er</sup> tour : 2 voix pour ne pas augmenter, 3 voix pour une augmentation de 0.50%, 4 voix pour une augmentation de 1%, 1 voix pour une augmentation de 2% et 1 voix pour une augmentation de 3%

2<sup>ème</sup> tour : 4 voix pour une augmentation de 0.50% et 6 voix pour une augmentation de 1% et un nul

- Cérémonies du 11 novembre

La commémoration en collaboration avec la commune de La Plaine se déroulera ainsi :

10h30 dépôt de gerbe aux monuments aux morts à Somloire,

11h00 dépôt de gerbe au monument aux morts à La Plaine.

A l'issue de la cérémonie, un vin d'honneur sera servi à la salle des fêtes à La Plaine.

- Vœux du maire

Les vœux du Maire se dérouleront le dimanche 08 janvier 2023 à 11h00 au restaurant scolaire.

- L'éclairage public

A partir de janvier 2023, l'éclairage public s'allumera à 6h30 (extinction à la levée du jour) et s'éteindra à 21h00 (allumage au coucher du jour).

**COMMISSION VIE SOCIALE**

- Association « Boc'EnBulle »

Mme Céline Langlois nous informe que l'association Boc'EnBulle a retenu la candidature de Mme Camille Barbe-Piton pour le poste d'Animateur Jeunesse. Elle débutera ses fonctions à partir du mois décembre à 80 %. Son contrat sera renouvelable chaque année sur 3 ans.

- Le goûter des Aînées

Le goûter des personnes de + de 75 ans aura lieu le mercredi 25 janvier 2023.

A 00 h 00, l'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire clôt la séance.

La prochaine réunion de Conseil Municipal est fixée au **vendredi 2 décembre 2022 à 20 h 00**  
**A la Mairie, Salle du Conseil.**